

TEO 3ÈME TRONÇON

DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP)

Pièce H – Mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale



SOMMAIRE

- 1. AVIS DE LA MISSION RÉGIONALE D'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE.....3**
- 2. RÉPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE.....4**



Mission régionale d'autorité environnementale

BRETAGNE

**Information de la mission régionale
d'autorité environnementale de Bretagne
sur le projet de ligne de bus « TEO » 3^{ème} phase
à Saint-Brieuc (22)**

n° MRAe 2023-010515

La MRAe de Bretagne n'a pas pu étudier, dans le délai de deux mois imparti, le dossier mentionné ci-dessus et reçu le 27 février 2023. En conséquence et conformément à l'article R. 122-7 du code de l'environnement, elle n'a formulé aucune observation concernant ce dossier.

La présente information sera :

- notifiée à l'autorité compétente à l'origine de la saisine,
- jointe au dossier soumis à enquête publique ou autre procédure de participation du public,
- mise en ligne sur le site internet de la MRAe (www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).

Fait à Rennes, le 28 avril 2023

Pour la MRAe Bretagne,
le président

Signé

Philippe Viroulaud

Saint-Brieuc, le **05 JUIN 2023**

DIRECTION AMENAGEMENT ET DEPLACEMENT
SERVICE COMMUN DEPLACEMENTS
Suivi : CHAPPARD C./ OLLIVIER S.
Tél : 02 96 77 60 11
Référence à reporter : D-2023-00649
Vos références :
Toute correspondance doit être adressée à
Monsieur le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération

DREAL Bretagne
À l'attention de Monsieur le Président
de l'autorité environnementale
Service CoPrEv
L'Armorique
10, rue Maurice Fabre
CS 96515
35065 Rennes cedex

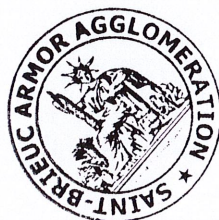
Objet : Réponse à l'avis de l'autorité environnementale n° MRAe 2023-010515

Monsieur le Président,


J'accuse réception de l'information de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bretagne sur le projet de ligne de bus « TEO » 3ème phase à Saint-Brieuc (22) suite à l'envoi du dossier actualisé le 27 février 2023.

Je prends acte de l'avis sans observation émis le 28 avril 2023.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.



Le Président,


Ronan KÉRDARON

